

## NOTE DE SERVICE N°871

Objet : Indemnité de représentation relative au grade "Assistant Principal".

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les montants mensuels bruts de l'indemnité de représentation relative au grade "Assistant Principal" (AP) sont fixés comme suit :

- 900 DH pour le niveau 61;
- 1200 DH pour le niveau 62;
- 1500 DH pour le niveau 63;

La présente Note de Service annule et remplace toutes les dispositions antérieures contraires en la matière, et notamment celles prévues par la Note de Service n° 718 du 14 septembre 2006.

Casablanca, le 30 décembre 2014

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Directeur Exécutif Capital Humain,

Jamal GUENNOUNI ASSIMI

